

SLEIMAN MARIE THERESE  
RES LA MORELLE E 143 CHEM DES JONQUILLES E  
13013 MARSEILLE  
Date de naissance: 04/01/1948  
N° sécu.: 248019820402327  
Mutuelle: SOLMUT MUTUELLE DE FRANCE

4054

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ref;4054\*

Je donne mon consentement éclairé au plan de traitement proposé par le Docteur Eskenazi qui a réalisé le bilan clinique, évalué mon état général et buccal, étudié les examens complémentaires et qui m'a informé des autres solutions possibles pour ma réhabilitation buccale. J'ai compris que l'hygiène buccale devra être la plus efficace possible, que le tabagisme est un élément défavorable et que les travaux réalisés nécessitent un suivi très rigoureux durant les premières années.

| DENT        | CODE    | DESCRIPTION                    | MAT. | PANIER | PRIX     | BASE   | S.S.   | MUT. | R.A.C.   |
|-------------|---------|--------------------------------|------|--------|----------|--------|--------|------|----------|
| 44-42-32-34 | LBLD004 | Pose de 4 implants intraosseux | emax | H.L.   | 2 800,00 | 0,00   | 0,00   | 0    | 2 800,00 |
| 44-42-32-34 | LAPB001 | Dégagement et activation de 4  | emax | N.P.C. | 600,00   | 0,00   | 0,00   | 0    | 600,00   |
| 44-42-32-34 | HBLD030 | Prothèse dentaire complète t   | emax | H.L.   | 2 500,00 | 182,75 | 182,75 | 0    | 2 317,25 |
| 44-42-32-34 | HBLD013 | Pose d'infrastructure coronair | emax | N.P.C. | 1 000,00 | 0,00   | 0,00   | 0    | 1 000,00 |
| Total:      |         |                                |      |        | 6 900,00 | 182,75 | 182,75 | 0,00 | 6 717,25 |

Je certifie avoir reçu les informations, indications et contre indications nécessaires et avoir obtenu les réponses satisfaisantes à mes questions concernant ces actes.

Information complémentaire en cas de pose d'implants:

En cas de pose d'implants, je sais que le taux de stabilité de ces racines artificielles est de l'ordre de 95% (taux qui diminue nettement chez les fumeurs). Les implants endo-osseux posés sous anesthésie locale seront laissés au repos pendant 2 à 3 mois.

En cas de volume osseux insuffisant pour poser un implant, le docteur Eskenazi fera une greffe d'os autogène ou de substitut osseux (Bio-oss®) soit dans la même séance que la pose des implants, soit lors d'une séance précédente.

Le matériel utilisé sera stérile ou à usage unique. Les suites opératoires immédiates de ces interventions peuvent être variables d'un patient à l'autre, un oedème ou hématome post-chirurgical peuvent apparaître mais ne signifiera en aucune manière une quelconque complication.

Je dois respecter l'ordonnance du docteur Eskenazi (antibiotique, antalgiques, anti inflammatoires)

Si l'implant n'est pas ostéointégré, il sera déposé et remplacé si aucune contre-indication ne s'y oppose (soins pris en charge par le docteur Eskenazi). Dans cette éventualité le traitement sera obligatoirement prolongé de quelque mois.

J'ai lu et j'ai compris ce document , le 15 Janvier 2025

NOM, SIGNATURE